

*Marie-Ève Gagné, Avocate*  
**Ligne directe : (514) 598-3564**  
**Télécopieur : (514) 598-3839**  
**Courriel : megagne@gazmetro.com**

PAR MESSAGER ET PAR COURRIEL

Montréal, le 24 juillet 2008

M<sup>c</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
**Régie de l'Énergie**  
Tour de la bourse  
800 Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite  
Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 – Phase 2  
Dossier de la Régie : R-3662-2008  
Notre dossier : 312-00362**

---

Chère consœur,

En prévision de l'audition du dossier mentionné en rubrique prévue pour les 21, 22, 25 août prochains et 26 et 27, si nécessaire, nous désirons vous fournir les informations qui suivent afin de permettre une meilleure planification de son déroulement.

Tout d'abord, vous trouverez ci-dessous, l'identité de nos témoins, une courte description du contenu de leur témoignage de même que la durée estimée.

**1. Processus d'entente négociée (« PEN »)**

Après discussion avec l'ensemble des intervenants, Monsieur Jean-Pierre Noël, directeur – réglementation et planification et Madame Geneviève Deschamps, chef de service – réglementation, ont été mandatés afin de présenter aux régisseurs le résultat du PEN.

La durée de leur présentation sera d'environ 20 minutes et portera sur l'ensemble des pièces déposées dans le cadre du PEN et plus particulièrement sur l'ajustement tarifaire ainsi que sur les points particuliers au dossier 2009.

---

## **2. Soldes de déviation**

Mesdames Caroline Plamondon, chef de service – immobilisations et contrôle des coûts, et Caroline Provencher, chef de service – budgets et contrôle, témoigneront sur le traitement comptable des soldes de déviation. La durée de leur présentation sera d'environ 15 minutes et répondra à la demande de la Régie dans le cadre de la décision D-2008-067 quant à l'ajustement des durées de vie et le traitement comptable du solde de déviation des installations générales.

## **3. Le taux de rendement**

Monsieur Pierre Despars, vice-président exécutif et chef des finances témoignera sur la question du taux de rendement que demande Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro »), notamment sur la signification de l'écart de crédit sur les obligations corporatives, son lien avec le rendement attendu par les actionnaires et la quantification de l'augmentation dudit rendement. Pour l'essentiel, Monsieur Despars apportera les éléments supportant la demande de Gaz Métro de reconduire le taux de rendement fixé lors de la cause tarifaire 2008 et d'augmenter les frais d'émission. La durée de sa présentation sera d'environ 15 minutes.

## **4. Plan d'approvisionnement**

Mesdames Lyne Mercier, directrice – approvisionnement gazier, et Marie-Stella Downs, conseillère principale – planification long terme, de même que Monsieur Vincent Pouliot, chef de service – prévision de la demande et tarification, témoigneront sur le plan d'approvisionnement. La durée de leur présentation sera d'environ 45 minutes et couvrira les faits saillants relatifs à la prévision de la demande selon les différents scénarios et les approvisionnements requis pour y répondre. De plus, les différents suivis demandés par la Régie et relatifs à ce sujet seront abordés. Plus spécifiquement, les points couvrant la probabilité de réalisation des différents scénarios au service continu et l'analyse de l'impact du vent sur la journée de pointe, incluant les répercussions sur la stratégie d'approvisionnement pour assurer la sécurité du réseau seront présentés.

## **5. Méthode de normalisation**

Messieurs Vincent Pouliot, chef de service – prévision de la demande et tarification, et Jean-François Tremblay, conseiller principal – efficacité énergétique, témoigneront sur la nouvelle méthode de normalisation proposée par Gaz Métro. La durée de leur présentation sera d'environ 20 minutes et traitera des modifications proposées à la méthode de normalisation des revenus pour les aléas climatiques, laquelle permettra de mieux capter les interactions entre la température et la vitesse du vent en utilisant des données quotidiennes issues du réseau de distribution.

## **6. FEÉ**

Monsieur Sylvain Clermont, directeur général du FEÉ, témoignera au sujet du FEÉ. Sa présentation, d'une durée de 20 minutes, portera entre autres sur le travail de promotion des nouvelles technologies pouvant mener à la création de nouveaux programmes en efficacité énergétique.

## **7. Quote-part à l'AEÉ**

Messieurs Sylvain Audette, directeur marketing efficacité énergétique et tarification, Jean-Pierre Noël, directeur – réglementation et planification, et Jean-François Tremblay, conseiller principal – efficacité énergétique, témoigneront sur la demande de Gaz Métro d'inclure dans les tarifs la quote-part payable par Gaz Métro à l'Agence de l'efficacité énergétique en vertu d'un décret du gouvernement du Québec. La quote-part vise notamment à élaborer des programmes d'efficacité énergétique dont bénéficieront les clients de Gaz Métro. La durée de leur présentation sera d'environ 15 minutes.

## **8. Développement rentable du marché résidentiel – suivi de la décision D-2007-116**

Madame Marie Bourbonnais, conseillère principale – tarification, et Monsieur Vincent Pouliot, chef de service – prévision de la demande et tarification, témoigneront sur le suivi demandé par la Régie dans sa décision D-2007-116. La durée de leur présentation sera d'environ 10 minutes et portera sur la proposition de Gaz Métro d'établir des frais de remise en service en fonction du volume de consommation.

Pour ce qui est de la présentation de la preuve, nous proposons d'enchaîner les divers sujets dans l'ordre dans lequel ils sont présentés ci-dessus.

Par ailleurs, au tout début des audiences, nous ferons entendre Madame Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro, qui présentera sommairement les défis auxquels fait face Gaz Métro. Sa présentation durera environ 15 minutes.

En ce qui a trait aux contre-interrogatoires des témoins des intervenants, nous réservons nos droits à cet égard en fonction de la preuve qui sera faite à l'audience, notamment en ce qui concerne les dissidences. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que nous souhaitons contre-interroger Messieurs Laurence Booth et Jean Benoit Trahan qui témoigneront dans le cadre de la preuve de l'ACIG. À cette fin, nous proposons de réserver une période de 90 minutes.

Nous réservons évidemment notre droit de présenter une contre-preuve, le tout en fonction de la preuve qui sera faite par les intervenants.

Notre plaidoirie ne devrait pas dépasser les 60 minutes, sans compter une éventuelle réplique.

En terminant, vous trouverez à la pièce Gaz Métro-15, document 1, ci-jointe, les curriculum vitae des témoins à l'emploi de Gaz Métro.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Marie-Ève Gagné, avocate  
Service juridique  
Gaz Métro

MEG/sp

p.j.

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des intervenants :**

M <sup>e</sup> Guy Sarault (ACIG)	M <sup>e</sup> André Turmel (FCEI)
M <sup>e</sup> Geneviève Paquet (GRAMÉ)	M <sup>e</sup> Eric Fraser (HQD)
M <sup>e</sup> Eric McDevitt David (OC)	M <sup>e</sup> Yves Papineau (RGCQ)
M <sup>e</sup> Stéphanie Lussier (RNCREQ)	M <sup>e</sup> Eve-Lyne H. Fecteau (ROEE)
M <sup>e</sup> Dominique Neuman (S.É./AQLPA)	M <sup>e</sup> John Hurley (TCE)
M <sup>e</sup> Hélène Sicard (UC)	M <sup>e</sup> Steve Cadrin (UMQ)